



## AVIS PUBLIC

**Aux contribuables de la Municipalité d'Authier**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-01**

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Authier, que lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le conseil municipal a adopté :

- **Le Règlement numéro 2025-01 intitulé « Règlement 2025-01 concernant l'imposition du taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2025 »**

Ce règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale, et que toute personne intéressée peut le consulter aux jours et aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal. Également sur le site de la municipalité via la MRC ainsi que sur la page Facebook de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À AUTHIER  
Ce 16 janvier 2025

Élise Gagnon  
Greffière-trésorière adjointe